



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SUPERVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES MARQUISES

Polynésie française

Reçu et enregistré le : 11 JUIL. 2013

Sous le numéro: 1117

PROCES VERBAL DE REUNION DE 31 MAI et 1^{er} JUIN 2013 ATUONA

L'an deux mille treize, le 31 mai, le conseil communautaire des îles Marquises, s'est réuni à Atuona, dans la salle de réunion sous la présidence de M. Joseph KAIHA, Président de la Communauté de communes des îles Marquises.

La réunion du conseil communautaire débute à 17h35 par un mot d'accueil du Président, remerciant de leur présence les membres de la CODIM et Madame Guylaine CHARIER, Administrateur d'Etat des Marquises, qui assistera ainsi à sa première réunion avec la CODIM. Il remercie également Monsieur Guillaume PROIA Directeur de la société VITTORIA Conseil, venu pour la création d'un site internet pour la CODIM.

Le Président vérifie le quorum : 13 présents + deux procurations au nom d'Henri KAIHA à Benoît KAUTAI et de Georges TEIKIEHUUPOKO à Joseph KAIHA. Le quorum est atteint et le conseil communautaire peut valablement se réunir et délibérer.

Après une bénédiction prononcée par Mme Florentine SCALLAMERA, doyenne de la réunion et déléguée de UA HUKA, le Président désigne le secrétaire de séance : M. Pierre TAHIATOHUIPOKO. Bertille ATA est également désignée pour prendre des notes et la rédaction du PV.

Le Président ouvre la séance. Il propose aux membres une modification de l'ordre du jour, à savoir que les premiers points de l'ordre du jour soient abordés le lendemain après le vote du CA 2012 et du budget supplémentaire 2013.

L'ordre du jour modifié se présenterait donc comme suit :

1. Présentation par une étudiante en Doctorat international, Emilie, d'un projet de restauration des sites aux îles Marquises et l'archéologie.
2. Présentation du projet de site Internet CODIM par la société VITTORIA Conseil
3. Présentation d'une mission d'expertise et de vulgarisation relative à la lutte contre les mouches des fruits et des fourmis folles, par Julie GRANDGIRARD, Ingénieur entomologiste du SDR de Papara.
4. Vote du Compte Administratif 2012
5. Vote du Budget supplémentaire 2013
6. Vote de délibérations
7. Présentation et examen des candidatures au poste de "Développeur de la CODIM"
8. Remise du Plan de développement économique durable des Marquises en version finale

CODIM | Communauté de
communes des îles Marquises
Atuona - île de Oa
Tél: 18 82 82 82
Fax: 18 82 82 82
Polygone français
Tél: 699 925 243 ou 915 106
Fax: 699 925 241

Papeete - Tahiti
Tél: 699 920 618
Fax: 699 920 624
Contact:
codim@cominapseurpou.pt

9. Présentation par Sophie-Dorothée DURON du lancement du programme « PALIMMA - Te Haatumu o te tai Moana » et exposition sur le thème « les marquisiens et la mer ».

10. Questions diverses

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Président informe les membres du prochain passage de Jean-François BUTAUD et de son associé Frédéric JACK en juin et juillet à Ua Pou dans le cadre de l'Etude des chemins de randonnées ; il rappelle leur récent séjour à Ua Huka et Nuku Hiva et indiquent que les missions suivantes concerneront les îles du SUD.

oooooooooooooooooooo

Point 1 : Présentation par une étudiante en anthropologie social, Emilie, d'un projet de restauration et l'archéologie des sites aux îles Marquises.

Emilie remercie le Président de son invitation et d'avoir accepté la présentation de son projet.

Elle rappelle son parcours professionnel dans l'anthropologie sociale à Hawaii et Chicago, et son séjour à Tahuata en 2005 pour la restauration du site de TAUPOTO.

Elle enchaîne alors avec une présentation complète sur PowerPoint et explique aux membres le but de son travail.

Le projet d'Emilie se situe dans le cadre des travaux pour son doctorat et consiste à restaurer certains sites archéologiques - tohua, meae et paepae - des îles Marquises. Les thèmes abordés sont :

- un paysage perdu
- le paradis trouvé
- les relations entre le patrimoine et la culture durable aux îles Marquises.

Elle souhaite pouvoir rencontrer la population de chaque île afin d'échanger sur les perspectives d'éventuelles actions locales sur la gestion et la préservation du patrimoine et rencontrer les propriétaires des terrains où se situent ces sites. Elle sélectionnera deux sites spécifiques dans chaque île pour son programme de restauration.

Son programme a débuté en janvier 2013 à Papeete puis elle est venue aux Marquises en février à Tahuata. Elle continuera ses recherches à Hiva Oa et Fatu Iva en juillet et août et terminera avec les îles du nord.

Questions et observations des membres :

Félix soutient le projet d'Emilie ; il confirme qu'Emilie est sur Tahuata depuis 6 mois et qu'elle a beaucoup appris et approfondi ses connaissances. L'objet de la présente présentation de son projet est d'informer les maires marquisiens de sa démarche et de faciliter son intervention dans chaque île.

Le président de la CODIM revient sur le point relatif aux perspectives du comportement local quant au patrimoine ; il souligne l'importance de ce point, du fait notamment de la problématique foncière, les sites étant la plupart du temps sur des terrains privés. Il rappelle que le statut de la CODIM a compétence dans le domaine du patrimoine culturel et pourrait faire réaliser un recensement des sites archéologiques.

Benoit demande à Emilie qu'elle remette un bilan de son travail à la CODIM, quand sa mission sera terminée. Emilie accepte bien volontiers et déposera un rapport dès qu'elle aura fini sa traduction en français.

Elle remercie tous les membres et le Président de la CODIM de leur accueil et du temps qui lui a été accordé.

Le Président passe la parole au directeur de la société VITTORIA Guillaume PROIA sur le point suivant :

Point 2 : Présentation du projet du site Internet CODIM par la société VITTORIA Conseil

Guillaume POIA remercie les membres et le Président de son invitation et de son intervention.

Il présente sur PowerPoint le projet de développement d'un site Internet pour la CODIM et le détail de la démarche. Sa proposition d'organisation se présente sous la forme d'un « storyboard » décomposé comme suit (voir détail en annexe) :

- **1^{ère} phase : le CADRAGE (présentation)**

Les six communes fournissent le contenu des organisations

Au niveau technique : intégration de la maquette sur le futur site et structuration des écrans (image, texte, vidéo).

Guillaume POIA précise que la personne de la CODIM qui s'occupera du site sera formée par la société VITTORIA CONSEIL.

- **2^{ème} phase : SCENARISATION DES GABARITS**
- **3^{ème} phase : CONCEPTION GRAPHIQUE DU SITE.**

Un long débat suit, sur le thème de l'UNESCO et les différents sujets à mettre dans le contenu de chaque commune. Une correction et quelques modifications sont apportées sur les rubriques proposées.

Guillaume POIA suggère que la CODIM fournit les contenus sous une forme synthétique dans un premier temps, forme qui sera par la suite enrichie au fur à mesure de l'avancement des travaux. Il est décidé de désigner éventuellement un référent dans chaque commune

pour fournir les informations et des images – en veillant sur ce dernier point qu'elles soient libres de droits.

Pour finaliser, le conseil communautaire valide la 1^{ère} phase de la présentation. Il est donc décidé de fournir le contenu de chaque commune avant le 20 juin 2013 pour l'élaboration de la première maquette, qui prendra la forme de 3 propositions fournies au plus tard le 30 juin 2013, l'objectif étant que le site Internet de la CODIM soit en ligne dès le mois d'août 2013.

Il est 20h00. Le Président décide de suspendre la réunion et de remettre au lendemain les points suivants de l'ordre du jour.

Reprise des travaux samedi 1^{er} juin 2013, 8h00.

Le Président de la CODIM débute la réunion en rappelant la suite de l'ordre du jour.

1. Présentation d'une mission d'expertise et de vulgarisation relative à la lutte contre les mouches des fruits et des fourmis folles, par Julie GRANDGIRARD, Ingénieur entomologiste du SDR de Papara.
2. Vote du Compte Administratif 2012
3. Vote du Budget supplémentaire 2013
4. Vote de délibérations
5. Présentation et examen des candidatures au poste de "Développeur de la CODIM"
6. Remise du Plan de développement économique durable des Marquises en version finale
7. Présentation par Sophie-Dorothée DURON du lancement du programme « PALIMMA - Te Haatumu o te tai Moana » et exposition sur le thème « les marquisiens et la mer ».
8. Questions diverses

Point 3 : Présentation d'une mission d'expertise et de vulgarisation relative à la lutte contre les mouches des fruits et des fourmis folles, par Julie GRANDGIRARD, Ingénieur entomologiste du SDR de Papara.

Julie GRANDGIRARD est accompagnée par deux agents du SDR de ATUONA, Olive TEIKIOTIU et Jean Marie PAVAOAU.

Elle remercie particulièrement le président de la CODIM pour son invitation et la prise en charge de son déplacement. Puis, elle présente PowerPoint l'opération « Lutte contre les pestes » aux Marquises, et plus particulièrement les mouches des fruits et la fourmi folle.

Fourmis envahissantes

- Formation à la reconnaissance et aux différents moyens de lutte contre la fourmi folle (observations et distribution de fiches techniques)
- Distribution d'appâts empoisonnés et de terre de diatomée, insecticide écologique et naturel, aux agriculteurs des zones les plus infestées par la fourmi folle
- Fourniture du matériel nécessaire à la réalisation d'une campagne de détection de la petite fourmi de feu dans les zones à risque (aéroport, ports, dépotoirs) par les agents du SDR.

Mission 1 : Marquises du Nord

Iles visitées : Nuku Hiva, Ua Huka, Ua Pou

Durée : 8 jours

Mission 2 : Marquises du Sud

Iles visitées : Hiva Oa, Fatu Iva, Tahuata

Durée : 8 jours

Mouche des fruits

Le SDR introduira des micro-guêpes parasitoïdes qui parasitent les œufs des mouches.

L'opération doit être complétée par le ramassage des fruits piqués tombés au sol, afin de briser le cycle biologique des mouches des fruits.

Les fruits piqués seront alors isolés dans une sorte de cage qui emprisonne les mouches mais laisse sortir la micro guêpe, grâce à une moustiquaire spéciale : ainsi la cage emprisonne la nouvelle génération des mouches des fruits, mais permet aux micro-guêpes qui parasitent les œufs et les pupes de mouches de s'échapper et de parasiter d'autres mouches dans le verger (renforcement de la lutte biologique).

Le suivi de l'opération s'étalera sur 12 mois - envois de fruits piqués à Tahiti - afin de :

- déterminer si les micro-guêpes lâchées se sont installées durablement et se sont dispersées dans d'autres vallées
- déterminer le pourcentage de mouches des fruits attaquées par les micro-guêpes
- évaluer la nécessité de nouveaux lâchers.

Un long échange suit cette présentation, portant sur l'insuffisance voire l'absence du contrôle phytosanitaire sur les produits importés aux Marquises, et particulièrement sur le gravier importé.

Puis, Julie GRANDGIRARD explique qu'une aide financière de la CODIM à ces actions serait la bienvenue, étant donné l'absence de crédits disponibles. Le budget de ces actions est évalué comme suit :

Programme 2013 :

- Lâchers dans 8 vallées à raison de 2 lâchers de 1000 Fopius à 2 semaines d'intervalle pour chaque vallée (d'avril à décembre) - les îles et vallées seront à définir en fonction des 1ers résultats de l'évaluation
- Contrôle de l'efficacité des lâchers : 3 mois, 6 mois, 12 mois après lâcher (envoi de fruits piqués à Tahiti)

Coûts estimatifs de ce programme 2013

Prix en CFP

Transport (2 forfaits Marquises à 76 100 CFP)	152 200
Repas ingénieur (forfait) (32)	95 520
Nuitées ingénieur (forfait) (14)	125 370
+ mission M. WONG, recherche agronomique SDR	186 545

Pour Fatu Hiva

Location bonitier Hiva Oa-Fatu Hiva	100 000
Repas responsable du sous-secteur de Hiva Oa (5)	14 925
Nuités responsable du sous-secteur de Hiva Oa (2)	17 910

Pour Tahuata

Location bateau Hiva Oa-Tahuata	50 000
Repas responsable du sous-secteur de Hiva Oa (5)	14 925
Nuitées responsable du sous-secteur de Hiva Oa (2)	17 910
Frêt avion (matériel pour la mission + envois de fruits piqués sur Tahiti)	70 000
Frêt bateau (produits méthode 123)	exonération

TOTAL MISSION	845 305
----------------------	----------------

Produits méthode 123 (12 mois)	4 000 000
Récolte et envoi de fruits piqués et analyses 2013 (petit matériel, frêt, carburant)	362 696
Lâchers et suivi 2013 (petit matériel, frêt)	153 110
Produits Fourmi folle (appâts fipronil)(35 Ha)	700 000
Matériel détection petite fourmi de feu	10 000
Communication (Impressions fiches techniques mouche + fourmi + affiches)	100 000
Total produits	5 325 806

TOTAL GENERAL	6 171 111
----------------------	------------------

Une longue discussion suit, relative à la prise en charge éventuelles des produits, ou des frais de communication, de missions et de transports.

Il est également évoqué la mise à disposition des agents du SDR de chaque commune pour apporter des informations sur l'utilisation et l'application des produits. Pour les communes de Fatu Iva et Tahuata, la CODIM propose de recruter pour un an des stagiaires en contrat ou de s'appuyer sur les associations agricoles.

Le conseil communautaire valide :

- le principe de cette mission
- et une prise en charge du coût d'achat des produits 123 au montant de 4 000 000 F.

Il est par ailleurs demandé à Julie d'établir un plan d'intervention plus précis et de mettre en place un calendrier prévisionnel.

Le président de la CODIM remercie Julie de son intervention et des agents du SDR d'Atuona.

Point 4 : Vote du Compte Administratif 2012

La secrétaire comptable Bertille ATA présente le document fourni aux délégués sur PowerPoint et fait lecture du CA 2012 chapitre par chapitre.

Conformément aux textes réglementaires, le Président quitte la séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur Félix BARSINAS, vice-président de la CODIM, prend le relais.

- Section de fonctionnement par chapitre : comptes adoptés à l'unanimité avec les montants ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-1)	Crédit employés (ourestant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
11	Charges à caractère général	58 640 000	43 747 982	0	0	14 892 018
12	Charges de personnel	21 790 000	13 923 900	0	0	7 866 100
65	Autres charges de gestion courante	22 300 000	14 297 652	0	0	8 002 348
TOTAL Dépenses de gestion courante		102 730 000	71 969 534	0	0	30 760 466
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
68	Dotations aux provisions (1)	0	0	0	0	0
22	Dépenses imprévues	3 047 431				
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement		105 777 431	71 969 534	0	0	33 807 897
23	Virement à la section d'invest. (2)	2 400 000				
42	Opé. d'ordre de transfert entre section (2)	0	0			0
43	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(2)	0	0			0
TOTAL Dépenses d'ordre de fonctionnement		2 400 000	0	0	0	2 400 000
TOTAL DEPENSES		108 177 431	71 969 534	0	0	36 207 897
Pour information (3)						
D002 Déficit Fonct. Reportéde N-1		0				

- Section d'investissement : comptes adoptés à l'unanimité avec les montants ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-1)	Crédit employés (ourestant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
13	Atténuation de charges	0	356 443	0	0	-356 443
74	Dotations et participations	68 377 600	59 694 511	0	0	8 683 089
TOTAL Recettes de gesstion courante		68 377 600	60 050 954	0	0	8 326 646
22	Dépenses imprévues	3 047 431				0
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement		68 377 600	60 050 954	0	0	8 326 646
42	Opé. d'ordre de transfert entre section (2)	0	0			0
43	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(2)	0	0			0
TOTAL Recettes d'ordre de fonctionnement		0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES		68 377 600	60 050 954	0	0	8 326 646
Pour information (3)						
D002 Excédent Fonct. Reportéde N-1		39 799 831				

Bertille ATA précise que dans la section d'investissement, le compte 1068 au montant de 2 172 654 F n'apparait pas car il n'a pas été émis en recettes d'investissement 2012 ; ce montant sera ainsi reporté sur l'exercice l'année 2013.

Après un rapide débat et le vote par chapitre et opération, Félix BARSINAS soumet au vote la délibération du compte administratif 2012.

4.1 Délibération N°15-2013 du 31 mai 2013,

Adoptant le compte administratif de la communauté de communes des îles Marquises pour l'exercice 2012, constatant la concordance entre le Compte administratif 2012 et le compte de gestion 2012

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 12

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition de délibération n°15-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

Le Président revient en séance et poursuit la réunion avec le point suivant.

4.2 Délibération N° 16-2013 du 31 mai 2013,

Affectant les résultats de fonctionnement de l'exercice 2012 constatés au Compte administratif 2012.

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 14

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition de délibération n°16-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

Point 5 : Vote du budget supplémentaire

Le président présente le budget supplémentaire article par article :

DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap / Art	Libellé	Pour mémoire, Budget primitif	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges de gestion générale	30 000 000	13 882 723	13 882 723
60612	Energie Electricité	400 000	0	0
60624	Produits de traitement	0	1 000 000	1 000 000
60631	Fournitures d'entretien	100 000	0	0
60632	Fournitures de petit équipement	200 000	100 000	100 000
6064	Fournitures administratives	1 500 000	0	0
6132	Locations immobilières	1 800 000	0	0
6136	Locations mobilières	200 000	0	0
61658	Autres biens mobiliers	100 000	0	0
6156	Maintenance	400 000	0	0
617	Etudes et recherches	13 000 000	5 000 000	5 000 000
6182	Documentation générale et technique	400 000	0	0
6225	Indemnités au comptable et aux régi	80 000	0	0
6226	Honoraires	4 000 000	5 282 723	5 282 723
6231	Annonces et insertions	1 000 000	0	0
6232	Fêtes et cérémonies	2 000 000	0	0
6236	Catalogues et imprimés	1 500 000	1 500 000	1 500 000
6238	Dirvers (communication)	500 000	0	0
6241	Transports de biens	100 000	0	0
6251	Voyages et déplacements	800 000	0	0
6256	Missions	600 000	1 000 000	1 000 000
6267	Réceptions	500 000	0	0
6261	Frais d'affranchissement	100 000	0	0
6262	Frais de télécommunications	500 000	0	0
6281	Concours divers (cotisations...)	150 000	0	0
6283	Frais de nettoyage des locaux	70 000	0	0
012	Charges de personnel	15 820 000	0	0
6215	Personnel affecté par la collectivit	700 000	0	0
6338	Cotisation QGF	300 000	0	0
64131	Rémunérations	12 000 000	0	0
6451	Cotisations à la caisse de prévoyan	2 800 000	0	0
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000	0	0
014	Atténuation de produits	0	0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 450 000	7 000 000	7 000 000
651	Redevances pour concessions brevet	150 000	0	0
6531	Indemnités	1 800 000	0	0
6532	Frais de mission	8 000 000	0	0
6554	Contributions aux organismes de rég	500 000	0	0
6574	Subventions de fonctionnement aux a	5 000 000	7 000 000	7 000 000
TOTAL GESTION DES SERVICES		61 270 000	20 882 723	20 882 723
66	CHARGES FINANCIERES	0	0	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	0	0
022	Dépenses imprévues	4 507 600	800 000	800 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES		65 777 600	21 682 723	21 682 723
023	Virement à la section d'invest.	2 600 000	14 820 000	14 820 000
042	OP. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0
043	OP. ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECT.	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 600 000	14 820 000	14 820 000
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		68 377 600	36 502 723	36 502 723
+				
RESTES A REALISER N-1				0
+				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				36 502 723

Il est décidé de créer une nouvelle ligne pour l'achat des produits décidés dans le cadre de l'opération SDR présentée ci-dessus : **Compte 60624 produits de traitement.**

La question de la location du local de Papeete est à nouveau soulevée. Le Président informe les membres qu'un autre locataire souhaiterait louer le local avec la CODIM si toutefois le conseil accepte.

Le conseil décide de ne plus garder le local et de faire ramener les meubles dans le bureau d' Atuona.

Florentine SCALLAMERA informe les membres que la coopérative agricole a préparé un dossier de demande de subvention à la CODIM pour l'achat d'une machine pour la transformation de fruits.

Le Président prend note et informe que la coopérative de Ua Pou a aussi déposé une demande similaire : toutefois, le dossier est incomplet et il a demandé à la présidente de la coopérative de Ua Pou des pièces complémentaires, tel que précisé dans la délibération fixant les règles d'attribution des subventions délivrées par la CODIM.

D'une façon générale, il est demandé aux associations de présenter des dossiers complets pour toute demande de subvention à la CODIM.

DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire, Budget primitif	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuation des charges	0	0	0
70	PRODUITS DES SERV., DOM. ET VENTES	0	0	0
73	IMPOTS ET TAXES	0	0	0
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	68 377 600	3 792 567	3 792 567
7411	Dotation forfaitaire	54 877 600	3 792 567	3 792 567
7474	Communes	13 500 000	0	0
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0	0
TOTAL GESTION DES SERVICES		68 377 600	3 792 567	3 792 567

Le Président rappelle l'augmentation de la DGF pour l'année 2013 de 5.87% soit **58 670 167** de dotation forfaitaire Etat 2013.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire. Budget primitif	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks	0	0	0
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	2 600 000	66 100 000	66 100 000
.20130	MATERIELS DE BUREAU, INFORMATIQUE	1 500 000	0	0
.20130	ACQUISITION DU MOBILIER	500 000	0	0
.20130	CREATION D'UN SITE WEB	500 000	500 000	500 000
.20130	ACQUISITION D'UNE FONTAINE ET INS	100 000	0	0
.20130	GESTION DE DECHETS TAHUATA FATUVA	0	33 100 000	33 100 000
.20130	REHABILITATION DECHARGES COMMUNALES	0	31 000 000	31 000 000
.20130	ACQUISITION DU MATERIEL DE TELECON	0	1 500 000	1 500 000
	Total des dépenses d'équipement	2 600 000	66 100 000	66 100 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	Total des dépenses financières	0	0	0
	Opé. pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0	0	0
	Total des dépenses d'opération pour compte de tier	0	0	0
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 600 000	66 100 000	66 100 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
	Reprises sur autofinancement antérieur	0	0	0
	Charges transférées	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0	0	0
	TOTAL DES DEP. D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 600 000	66 100 000	66 100 000
		+		
	RESTES A REALISER N-1		0	
		+		
	D 001 SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ OU		0	
		=		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		66 100 000	

Un long débat suit sur la mise en place d'un appareil permettant la visio-conférence proposée par Komana Guylsaine CHARIER afin de faciliter la communication avec l'extérieur à moindre coût.

Domingo TEHAAMOANA se chargera à demander des renseignements pour ce dispositif. Il est donc décider de créer la ligne pour l'installation de visio-conférence en investissement pour une estimation de 1 000 000 Fcp.

En ce qui concerne enfin l'étude de la gestion des déchets ainsi que la réhabilitation des décharges communales aux îles Marquises confiée à la DIPAC, il est prévu que le FIP apporte une aide financière de 80% soit de 51 280 000 Fcp, le reste étant à la charge de la CODIM soit 12 820 000 Fcp.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/ Art.	Libellé	Pour mémoire. Budget primitif	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks	0	0	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	51 280 000	51 280 000
1346	Participations pour le financement	0	51 280 000	51 280 000
	Total des recettes d'équipement	0	51 280 000	51 280 000
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0	0
024	Produit des cessions d'immob.	0	0	0
	Total des recettes financières	0	0	0
	Opé. pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0	0	0
	Total des recettes d'opération pour compte de tier	0	0	0
	TOTAL RECETTES REELLES	0	51 280 000	51 280 000
021	Virement de la section de fonctionnement	2 600 000	14 820 000	14 820 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 600 000	14 820 000	14 820 000
	TOTAL DES REC. D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 600 000	66 100 000	66 100 000
	RESTES A REALISER N-1			0
	R 001 RESULTAT REPORTÉ OU			0
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			66 100 000

Le budget supplémentaire de la CODIM, exercice 2013, est adopté à l'unanimité comme suit :

Dépenses		102 602 723
Dépenses de fonctionnement	Trente-six millions cinq cent deux mille sept cent vingt- trois francs	36.502.723
Dépenses d'investissement	Soixante-six millions cent mille francs	66.100.000
Recettes		102 602 723
Recettes de fonctionnement	Trente-six millions cinq cent deux mille sept cent vingt- trois francs	36.502.723
Recettes d'investissement	Soixante-six millions cent mille francs	66.100.000

Point 6 : Vote de délibérations

Le Président propose de passer au vote de la délibération approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2013 et des délibérations liées à ce vote, l'adoption des délibérations portant sur l'approbation du CA 2012 et l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2012 étant déjà fait.

6-1 Délibération N°17-2012 du 31 mai 2013

Adoptant le budget supplémentaire, exercice 2013 de la communauté de communes des Iles Marquises.

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 14

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition de délibération n°17-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

6-2 DELIBERATION N° 18-2013 du 31 mai 2013,

Relative au partenariat avec le SPCF pour l'installation et la maintenance du matériel informatique.

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 14

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition de délibération n°18-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

6-3 DELIBERATION N° 19-2013 du 31 mai 2013,

Accordant une subvention à « RADIO MARQUISES » pour l'exercice 2013.

Benoit KAUTAI s'interroge sur cette demande de subvention par rapport à la CODIM et aux communes. Il demande s'il n'y a pas doublon. Il demande éventuellement à revoir les textes réglementaires du fait que le montant est très important.

Un long débat suit sur des fréquences de diffusion sur Ua Huka notamment sur les zones les plus excentrées.

Komana Guyslaine se renseignera sur la question posée par Benoît KAUTAI.

Après ce débat, Il est donc proposé d'octroyer la subvention de 2 800 000 Fcp à condition que la question des fréquences de diffusion de Radio Marquises dans les zones éloignées de la commune de Ua Huka ainsi que sur les 5 autres îles soit résolue en priorité.

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 14

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition de délibération n°19-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

6-4 DELIBERATION N° 20-2013 du 31 mai 2013,

Autorisant la prise en charge par le budget de la CODIM, compte 6256, missions, des frais relatifs au déplacement d'un agent du Service de l'agriculture.

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 14

Benoit KAUTAI, Maire de Nuku-Hiva, fait une remarque sur la prise en charge des agents du Ministère de l'agriculture et s'interroge à nouveau sur la participation du Pays, supposé accompagner la CODIM dans ses travaux d'élaboration d'un projet de développement économique.

Le Président répond que le Pays veut bien nous accompagner et nous proposer des techniciens, mais qu'il ne peut pas prendre en charge leur déplacement pour manque de financements et c'est la volonté de la CODIM de faire venir les techniciens.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition de délibération n°20-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

6-5 DELIBERATION N° 21-2013 du 31 mai 2013,

Autorisant la prise en charge par le budget de la CODIM, compte 6232, fêtes et cérémonies, des frais relatifs au repas du Conseil communautaire des 31 mai et 1^{er} juin.

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 14

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition de délibération n°21-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

Point 7 : Présentation et examen des candidatures au poste de "Développeur de la CODIM"

Dix-huit candidats ont répondu à l'appel à candidature d'un Cadre A.

Le Président de la CODIM informe le conseil que la commission de recrutement a retenu 3 personnes pour un entretien individuel qui aura lieu à Papeete.

Parmi les 3 personnes retenues pour le poste de développeur, une candidate réside actuellement à MAYOTTE.

Le conseil décide que la candidate de MAYOTTE puisse bénéficier d'un entretien par vidéo-conférence.

Point 8 : Remise du Plan de développement économique durable des Marquises en version finale

Le Président procède à la lecture de PDEM en version synthétisé. Il rappelle que des petites erreurs apparaissent encore dans le PDEM. « Fatu Hiva au lieu de Fatu Iva », une photo sur le plateau de Toovii alors que sur le PDEM actuel, il affiche le plateau **d'Atuona**.

Puis il fait lecture des Etudes de l'annexe 1 et 2 « Tourisme » et « Transport maritime interinsulaire ».

Les points forts évoqués du TOURISME :

L'accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires opérationnel pour le développement du Tourisme aux Marquises

1. Action OS5 : Relance, fonctionnement et organisation des comités du Tourisme
2. Création d'un poste de coordonnateur des comités du tourisme des Iles Marquises avec recrutement d'un marquisien niveau BTS Tourisme.
3. Action OS10 : Promotion de « l'escale Marquises » auprès des plaisanciers
4. Action PM1 : Création d'un portail touristique dédié « Archipel des Marquises »

Le Président annonce qu'une étude et des travaux seront à mener pour la réalisation de zones de mouillage sur l'ensemble des Iles Marquises.

Les points forts évoqués du TRANSPORT :

- La mise aux normes du bateau TAHUATA NUI pour le SUD
- L'acquisition d'un bateau pour le Nord

Le Président rappelle que maintenant que les études sont réalisées, il convient de passer à une phase opérationnelle sans tarder.

Point 9 : Présentation par Sophie-Dorothée DURON du lancement du programme « PALIMMA - Te Haatumu o te tai Moana » et exposition sur le thème « les marquisiens et la mer »Programme présenté par Sophie Dorothée Duron

Présentation du programme :

Du 28 juin au 2 juillet inclus : Ua Pou (Hakamaii, Hakatao, Hakahetau, Hohoi, Hakahau, ect.)

Du 3 au 7 juillet inclus : Ua Huka (Vaipaee, Hane, Hokatu);

Du 7 au 12 juillet : Nuku Hiva (Hatiheu, Haakapa, Taipivai, Taiohae).

1/ Le programme PALIMMA TE HAATUMU O TE TAI MOANA (patrimoine culturel lié à la mer aux Marquises)

Ce programme est coordonné par l'Agence des aires marines avec Motu Haka, l'IRD et le soutien des académiciens marquisiens (cf fiche projet).

L'objectif est de recenser ce qui est connu, ce qui est important (parce que c'est partie intégrante de l'identité marquise, parce que cela se perd ou a été perdu), etc. pour proposer ensuite des moyens de protéger et valoriser ce patrimoine culturel au travers d'un projet d'aire marine gérée et de l'UNESCO. Les informations seront conservées notamment par l'académie marquise et Motuhaka.

L'objet de la mission de terrain à réaliser dans chacune des îles est de rencontrer les services et la population (pêcheurs, artisans, associations, enseignants, etc..) pour discuter sur ce que représente le patrimoine culturel lié à la mer pour les marquisiens dans tous les domaines : techniques de pêche, construction navale, archéologie navale, sites archéologiques, légendes, arts culinaires, arts sur pierre, tatouage, toponymie, toka, etc. .

C L'AAMP propose à toutes les personnes qui le souhaitent de participer sous forme de discussions, réunions ou entretien. Les personnes qui se déplaceront travailleront avec des cartes des îles et souhaitent avoir un débat libre en français comme en marquisien sur tous les sujets liés au patrimoine maritime.

2/ Equipe et référents marquisiens

Pour aller à la rencontre de la population, l'équipe sera plurielle, composée de personnes :

- de l'Agence des aires marines (Sophie-Dorothée Duron, Justine Cammal, Marine Preuvost), de Motu Haka (les associations des îles, Toti, etc.), le chef de projet UNESCO (Pascal Erhel Hatuuku), des anthropologues-archéologues (Pierre et Marino Ottino, Frédérique Clous),
- des communes et les référents marquisiens de chaque île (des jeunes de chaque îles auditionnés en avril dernier) ; les personnes pressenties pour devenir référents sont : Ingrid Hikutini pour Ua pou, Vanessa Tepea pour Ua Huka, Marie-Christine Tetohu pour Nuku Hiva (avec l'appui de Mathilde Taupotini).

3/ Les formations

Pour préparer les missions dans les îles et le travail PALIMMA, il est proposé une formation pour les référents (Vanessa, Marie-Christine et Ingrid et autres) et les personnes de l'académie marquise, de Motu Haka, des mairies et des tous les services publics intéressés, mais également toute personne qui serait intéressée pour suivre la formation.

Cette formation aura lieu à Ua Pou du 24 au 26 juin (Hakahau) pour le groupe nord. Y seront dispensées des informations sur le patrimoine culturel, sur la biodiversité marine, sur UNESCO, sur les aires marines, sur le programme TE HAATUMU O TE TAI MOANA, sur les techniques d'enquête, l'organisation des entretiens collectifs, etc.

Sophie-Dorothée DURON remercie à nouveau le Maire de Hiva Oa pour la formation accomplie aux Marquises Sud notamment de l'ouverture du projet de cet après-midi.

Elle remercie également la CODIM de leur participation et de l'accompagnement envers ce projet.

- **Projet Unesco**

Le président interroge le chef de projet chargé du programme de l'UNESCO, Monsieur Pascal ERHEL, sur l'avancement du projet de l'UNESCO pour la voie naturelle et culturelle.

Pascal ERHEL remercie le Président et les membres de la CODIM et explique l'avancement du projet.

Rappel :

Le chef de projet est le Lien avec partenariat institutionnel.

Concernant le choix d'un bureau d'études lors de la réunion du comité de pilotage en janvier 2013, suite à l'appel d'offre passé, le Ministère de la Culture n'a validé aucune candidature et la question a été reportée au mois d'avril 2013, mais aucune décision n'a été prise.

Le service de la culture et du patrimoine attend le reliquat de 27 000 000 Fcp pour l'ensemble des 2 projets : les Marquises et Taputapuatea.

Travaux à faire :

Renouer avec le Ministre de la culture, de la nature, du tourisme et de l'aménagement.

Mettre en place des référents patrimoines à travers le marin (PALLIMA) et faire de ces référents pour la gestion des sites notamment pour le terrestre la culture et la nature.

Le calendrier :

2017 : inscription des Marquises

2016 : dossier déposé, corrigé

2015 : 1^{er} dépôt du dossier non corrigé

2015&2014 : gestion des sites

2014&2013 : finaliser le texte de la VUE (Valeur Universelle Exceptionnelle).

Point 10 : Questions diverses

- Les élus s'interrogent sur le mode d'emploi d'un arrêté du Haut-Commissariat relatif aux embauches occasionnelles non titulaires dans les communes.
Komana apportera des éléments et des éclaircissements sur cette demande à la prochaine réunion.
 - Il est abordé que la prochaine réunion aura lieu à UA HUKA les 26, 27 et 28 juin et la journée de l'autonomie le 29 juin. Le conseil valide ce sujet.
 - Komana rappelle les dates butoirs sur la liste d'aptitude au 12 juillet 2013 et l'organisation du CCAP le 1^{er} juillet 2013. Elle dit que c'est important pour l'intégration à la fonction publique communale.
-

L'ordre du jour étant épousé à 18H30, le Président lève la séance.

Le Président,



Joseph KAIHA

Le secrétaire de séance

Pierre TAHIATOHUIPOKO,

